

COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MAI 2021 A 18H30

Salle Serge Reggiani

Étaient présents:

M. Laurent JACQUES, Maire,

Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, MM. Philippe POUSSIER, Rachid CHELBI, Adjoints, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Luc VINCENT, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Mélanie DELGOVE, Audrey LAVACRY, Conseillers délégués,

Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, Sylvie HÉLOIR, M. Jean-Pierre BOIMARE, Mme Véronique FLANDRE, M. Richard DENOUN Mme Sylvie DELÉPINE, M. Cédric MOMPACH, Conseillers municipaux.

Absents excusés donnant procuration:

M. Jean VENEL qui a donné procuration à Mme Christine LAVACRY; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES; M. Sébastien PLANCHE qui a donné procuration à Mme Nathalie VASSEUR; M. Harold DUBUISSON qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES.

Était absente:

Mme Florence CAILLEUX.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christophe DUCHAUSSOY a été nommé Secrétaire de Séance et Mmes Christine RUELLOUX et Aurélie DERASSE, comme auxiliaires de séance.

I] DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2020

Acté

II] ARRÉTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

III] DÉLIBÉRATIONS

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

- o DÉCIDE de maintenir le nombre d'adjoints à 8,
- DÉCIDE de déroger à la règle de droit et de procéder à l'élection du nouvel adjoint au rang de 7^e adjoint au maire, le nouvel adjoint au maire occupera alors le même rang que son prédécesseur;
- AUTORISE, M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	22	
	Procurations	4	
	Votants	26	
	Nombre de	Pour:	26
	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

5.1 ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF

ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE ET MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Résultats du premier tour de scrutin :

a)	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	O
b)	Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	26
c)	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d)	Nombre de suffrages blancs :	6
e)	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d):	20
f)	Majorité absolue :	14

A obtenu:

- Mme Mélanie DELGOVE : 20 (vingt) voix

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité

- o **DÉSIGNE** Mme DELGOVE Mélanie, 7º adjointe au maire ;
- o **DIT** que le tableau du conseil municipal est mis à jour et annexé à la délibération.

5.6 EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX – FIXATION ET RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o **DE NE PAS MODIFIER** le montant des indemnités de fonction du maire ainsi que des adjoints au maire et conseillers municipaux titulaires d'une délégation, en maintenant les taux votés et le principe de majoration adopté par délibération n° 2020/047 du 25 mai 2020;
- o **DE PRENDRE ACTE** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice ;
- O DE PRENDRE ACTE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	22	
	Procurations	4	
	Votants	26	
	Nombre de	Pour:	26
	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

- o **DÉCIDE de maintenir les compétences des 9 commissions municipales permanentes** telles que définies par la délibération n° 2020/055 du 9 juin 2020 ;
 - DÉCIDE de la composition de chacune de ces commissions selon le document annexé à la délibération ;
- O AUTORISE, M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	22	
	Procurations	4	
	Votants	26	
	Nombre de	Pour:	26
	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

5.3 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

MODIFICATION REPRÉSENTANT COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

o DÉSIGNE:

o M. Rachid CHELBI, 26 voix

o Mme Mélanie DELGOVE, 26 voix ; pour siéger dans la Commission d'Appel d'Offres.

o PREND ACTE que la CAO est ainsi composée de :

M. Philippe POUSSIER, membre titulaire

M. Jean-Jacques LOUVEL, membre titulaire

M. Rachid CHELBI, membre titulaire

Mme Nathalie VASSEUR, membre titulaire

Mme Sylvie DELÉPINE, membre titulaire

Mme Chantal MOREL, membre suppléant, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, membre suppléant, Mme Christine LAVACRY, membre suppléant, Mme Mélanie DELGOVE, membre suppléant, M. Cédric MOMPACH, membre suppléant,

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	22	
	Procurations	4	
	Votants	26	
	Nombre de	Pour:	26
	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

MODIFICATION REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

- O **DÉSIGNE** M. Rachid CHELBI, membre titulaire du conseil d'administration du CCAS ;
- O **PREND ACTE** que les élus du conseil municipal siégeant au Conseil d'Administration du CCAS s'établissent dorénavant comme suit :
 - > M. Rachid CHELBI, membre titulaire
 - > M. Philippe POUSSIER, membre titulaire
 - > Mme Chantal MOREL, membre titulaire
 - > Mme Martine GRUY, membre titulaire

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	22	
	Procurations	4	
	Votants	26	
	Nombre de	Pour:	26
	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

MODIFICATION REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD JEAN FERRAT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- O DÉSIGNE M. Rachid CHELBI, représentant du CCAS;
- O PREND ACTE que le Conseil d'Administration de l'EHPAD Jean FERRAT est ainsi composé de :
 - > M. Laurent JACQUES, Maire
 - Mme Anne-Marie TRÉPÉ, représentante de la municipalité
 - > Mme Nathalie VASSEUR, représentante de la municipalité
 - M. Rachid CHELBI, représentant du CCAS
 - Mme Véronique FRÉMONT, personne désignée en fonction de ses compétences dans le domaine médico-social

ibre de mbres	En exercice	27	
	Présents	22	
	Procurations	4	
	Votants	26	
Von	Nombre de	Pour:	26
Z -	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

MODIFICATION REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ESPACE SOCIAL ET CULTUREL L'ANCRAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- O **DÉSIGNE** M. Rachid CHELBI, représentant du CCAS ;
- O PREND ACTE que les élus du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de l'espace social et culturel l'Ancrage s'établissent dorénavant comme suit :

▶ Mme Christine LAVACRY

membre titulaire

➤ M. Jean-Jacques LOUVEL

membre titulaire

M. Laurent JACQUES

membre titulaire

M. Rachid CHELBI

représentant du CCAS

Nombre de membres	En exercice	27		
	Présents	22		
	Procurations	4		
	Votants	26		
	Nombre de	Pour:	26	
	suffrages	Contre:	0	
	exprimés	Abstention:	0	

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.1 MARCHÉS PUBLICS

CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE DÉVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE FOUNITURE D'ÉNERGIE AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- O APPROUVE le projet de convention de concession aux termes duquel la Ville du Tréport concède aux concessionnaires ENEDIS et EDF les missions de développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité, et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire selon les conditions du cahier des charges et de ses annexes, , ainsi que les conventions complémentaires et tout autre document associé, proposant une prise d'effet au 1^{er} juillet 2021
- O AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à toutes les formalités tendant à la rendre exécutoire, notamment la publication d'un avis d'attribution conformément aux dispositions de l'article 32 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016.

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	22
	Procurations	4
	Votants	26
	Nombre de	Pour: 26
	suffrages	Contre: o
	exprimés	Abstention: o

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 ACQUISITIONS

ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN AD 131

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ⊖ **DÉCIDE** l'acquisition de la parcelle AD131 d'une superficie de 11a 77ca,
- o **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu pouvoir, à procéder à cette acquisition par acte notarié,
- O CHARGE Monsieur le Maire de la conservation, de l'acte notarié d'acquisition.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	22	
	Procurations	4	
	Votants	26	
	Nombre de	Pour:	26
	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

3.2 ALIÉNATIONS

CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AT94 AU PROFIT DE LA SA D'HLM SODINEUF HABITAT NORMAND

- APPROUVE la cession de cette parcelle de terrain au profit de la SA D'HLM SODINEUF HABITAT NORMAND au prix de 17€ HT/m²
- AUTORISE la SA D'HLM SODINEUF HABITAT NORMAND à déposer toute autorisation de construire nécessaire à la réalisation du projet précité préalablement à la signature de l'acte authentique de vente,
- O AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de la SA D'HLM SODINEUF HABITAT NORMAND, acquéreur.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	22	
	Procurations	4	
	Votants	26	
You	Nombre de	Pour:	26
Z +	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

o ADOPTE la modification du tableau des effectifs au 1er juillet 2021 comme suit :

Filière / Grade	Catégorie	Quotité de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		1		•
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	С	Temps complet	+1	+1
		Sous-total		
FILIÈRE TECHNIQUE				
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	С	Temps complet	+2	+2
Adjoint technique principal de 2º classe	С	Temps complet	-2/+2	-3/+2
Adjoint technique	С	Temps complet	-3	-3
		Sous-total		
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE				
ATSEM principal de 1 ^{re} classe	С	Temps complet	+1	+1
ATSEM principal de 2º classe	С	Temps complet	-1	-1
		Sous-total		

Animateur principal de 2º classe	B Temps complet		-1	-1
Adjoint d'animation principal de 1 ^{re} classe	С	Temps complet	-1	-1
Adjoint d'animation principal de 2e classe	С	Temps non complet 17.5/35e	+1	+1
Adjoint d'animation	С	Temps non complet 17.5/35e	-1	-1
		Sous-total		
FILIÈRE CULTURELLE				
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe	В	Temps complet	+1	+1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{re} classe	В	Temps complet	+1	+1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe	В	Temps complet	-1	-1
		Sous-total	+1	+1
		Total général	-1	-2

O AUTORISE, M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions.

e s	En exercice	27	
	Présents	22	
Nombre de membres	Procurations	4	
^보 면	Votants	26	
le off	Nombre de	Pour:	26
Z	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

- ADOPTE LES CONDITIONS D'APPLICATION DU CPF ET LES MODALITÉS D'INSTRUCTION DES DEMANDES ET DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES FRAIS INHÉRENTS À CES ACTIONS DE FORMATION;
- O AUTORISE, M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions.

	En exercice	27	
ي و	Présents	22	
e de	Procurations	4	
Nombre de membres	Votants	26	
le off	Nombre de	Pour:	26
Z	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.7 INTERCOMMUNALITÉ

AVIS FAVORABLE POUR LA MODIFICATION DE STATUTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- O APPROUVE le projet de modification des statuts arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 mars 2021, et notifié par courriel en date du 25 mars 2021, en ce qu'il ajoute en article 5 des statuts de la Communauté de communes, aux compétences facultatives, un point 2.3.N/ Organisation de la mobilité;
- o **AUTORISE**, M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

de	En exercice	27	
	Présents	22	
e de	Procurations	4	
호 a	Votants	26	
Nom	Nombre de	Pour:	26
Z -	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

6. LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

6.1 POLICE MUNICIPALE

MISE À DISPOSITION D'UN CHIEN DE TRAVAIL AU SEIN DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

O AUTORISE, M. le Maire ou son représentant, à signer la convention portant mise à disposition d'un chien de travail au sein du service de police municipale à compter du 1^{er} juillet 2021, pour une durée de 3 ans, et tout avenant à intervenir.

de	En exercice	27		
	Présents	22		
e d	Procurations	4		
설명	Votants	26		
Noml	Nombre de	Pour:	26	
Z -	suffrages	Contre:	0	
	exprimés	Abstention:	0	

7. FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

DM N°1 - BUDGET VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

o **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget de la Ville du Tréport.

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES RECETTES						
7391172 01 FIS	3 851,00 €	Dégrvt TH s/logts vacants	7411 01 FIS	_	1 530,00 €	Dotation forfaitaire
			74121 01 FIS	-	224,00€	DSR
			74834 01 FIS		1 059 252,00 €	Compensat° TF
			73111 01 FIS	-	880 047,00 €	Impôts directs locaux

3 851,00 €			3 851,00 €	
	752-020-B	-	49 749,00 €	Revenus des immeubles
	70383 822 V4	-	100 000,00 €	Redevance de stationnement
	7062 314 SP	-	23 851,00 €	Redevance à caractère culturel

		INVESTIS	SEMENT		
	DEPENSES		RECETTES		
2158-251-P369	2 794,00 €	Hotte cantine	13251-253- P380	360 000,00 €	Fds soutien CCVS Réhabilitation Gymnase
2041511-020- P314	7 205,00 €	Fds de concours CCVS pour conteneurs enterrés	13151-822- P327	36 520,00 €	Fds soutien CCVS Baie église St Jacque
2158-822-P421	2 604,00 €	Moteur borne Cordiers	1321-253-P380	348 195,00 €	DSIL Rénovation énergétique Gymnase
2128-833-P410	250 000,00 €	Travaux sécurisation Falaises	024 020 AG	30 453,00 €	Cession terrain SODINEUF (RJS)
2051-02 0 -P351	4 408,00 €	Licences Pelehas pour service logement			
2188-020-P351	5 100,00 €	Gilets pare-balles PM			
2111-020-P394	212 287,00 €	Acquisition de terrains			
2111-020-P394	25 000,00 €	Investigations parcelle terrain AD131 + travaux			
2188 020 P352	8 070,00 €	2 containers Maritime Ancrage + Génie civil			
2188 020 P352	57 700,00 €	Toilettes automatiques Pumptrack + Génie civil			
2152 020 P314	200 000,00 €	Abri-bus			
	775 168,00 €			775 168,00 €	

e	En exercice	27	
	Présents	22	
re de ores	Procurations	4	
nbr nb	Votants	26	
Nombi	Nombre de	Pour:	26
ZF	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

7.5 SUBVENTIONS

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU HBC

- o **OCTROYE** une subvention exceptionnelle de 1 000€ pour l'organisation de cette manifestation ;
- PREND ACTE que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6748 du budget général de la commune.

	En exercice	27	
<u>e</u>	Présents	22	
re de ores	Procurations	4	
rd da	Votants	26	
Nombr memb	Nombre de	Pour:	26
Z -	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

7.8 FONDS DE CONCOURS

CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE DU TRÉPORT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VILLES SŒURS POUR LA MISE EN PLACE DE BORNES GRAND VOLUME SUR DES CONTENEURS ENTERRÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le projet de convention de fonds de concours de la Ville du Tréport à la Communauté de Communes des Villes Sœurs pour la mise en place de bornes grand volume sur des conteneurs enterrés;
- o **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces complémentaires, et à procéder à toutes les formalités tendant à la rendre exécutoire.

e e	En exercice	27		
	Présents	22		
bre de ıbres	Procurations	4		
	Votants	26		
Nom	Nombre de	Pour:	26	
Z -	suffrages	Contre:	O	
	exprimés	Abstention:	O	

7.10 DIVERS

CONSTAT ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET CAMPING MUNICIPAL « LES BOUCANIERS »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o ADMET EN NON-VALEUR la créance de 768,05 € sur le budget annexe du camping ;
- o PREND ACTE que cette somme fera l'objet d'un mandat émis au compte 6541 (admission en non-valeur).

de	En exercice	27	
	Présents	22	
re d	Procurations	4	
	Votants	26	
Nomk	Nombre de	Pour:	25
Z *	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

Absence de M. VERMEERSCH, sorti de la salle lors du vote de ce point

CULTURE - ACHAT DE LIVRES « LE TRÉPORT, BAINS DE MER DES PARISIENS »

- o AUTORISE M. le Maire, ou son représentant à procéder à l'acquisition de 375 ouvrages au prix de 8 euros, pour un montant total de 3 000 euros ;
- o PREND ACTE que les crédits nécessaires sont disponibles au budget principal de la commune ;
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à mandater la somme de 3 000 euros au bénéfice de.

de	En exercice	27	
	Présents	22	
e d	Procurations	4	
l de la	Votants	26	
Non	Nombre de	Pour:	26
Z -	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

CULTURE - VENTE DE LIVRES - TARIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o ÉTABLIT la liste des ouvrages disponibles à la vente ;
- o FIXE leur prix de vente au public, comme suit ;

\checkmark	« Histoire du Tréport »		08.00€
\checkmark	« L'Abbaye St-Michel du Tréport, 1000 ans d'histoire »	:	12.00 €
\checkmark	« Le Tréport et ses gens de mer aux XVII et XVIIIe siècles »	:	29.00€
\checkmark	« Le Tréport : 1914-1918 »	:	23.00€
\checkmark	« Les Rues du Tréport »	:	15.00 €
\checkmark	« L'œuvre de l'Abbé Vincheneux au Tréport »	:	20.00€
\checkmark	« Le Tréport, bains de mer des Parisiens »	:	26.00€
\checkmark	« Le périple du Saluto »	:	14.50 €
\checkmark	« Raoul Bisson, du Tréport à la bataille de la Marne »	:	2.00€
\checkmark	« Le destinataire n'a pu être atteint »	:	15.00 €
\checkmark	« Envers d'enfance »	:	07.00€
\checkmark	« Confidences sur céramique »	:	19.50 €
\checkmark	« La Côte d'Albâtre, Le Pays de Caux » - guide de randonnées »	:	10.00€
\checkmark	« Les escaliers ne parlent pas »	:	9.00€
\checkmark	« De la verrerie Desjonquères à Saint-Gobain Desjonquères »	:	8.5o €
\checkmark	« Le Tréport – Alain Auzou »	:	15.00 €
\checkmark	« Chronique de guerre 1870-1871 LE TRÉPORT »	:	17.00 €

- o **PREND ACTE** que les recettes de ces ventes seront perçues par la régie de recettes « FOURNITURE DE PHOTOCOPIES/VENTE D'OUVRAGES » et seront imputées au chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses), article 7088 (autres produits d'activités annexes abonnements et vente d'ouvrages);
- PREND ACTE que cette délibération abroge la délibération n° 2019/085 en date du 9 juillet 2019.

e de res	En exercice	27	
	Présents	22	
	Procurations	4	
de de	Votants	26	
Non	Nombre de	Pour:	26
Z -	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

EXONÉRATION DES LOYERS POUR LES COMMERCES N'AYANT PU EXERCER LEUR ACTIVITÉ EN RAISON DE L'ÉPIDEMIE DE COVID-19

- EXONÈRE du paiement des loyers, les commerçants occupant, dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle, des locaux, propriétés privées de la Ville du Tréport, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021,
- REMBOURSE aux commerçants, locataires de la Ville du Tréport, le cas échéant, les sommes déjà acquittées sur cette même période.

	En exercice	27
g ge	Présents	22
e d	Procurations	4
d de	Votants	26
Non	Nombre de	Pour: 26
Z	suffrages	Contre: o
	exprimés	Abstention: 0

EXONÉRATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RESTAURATEURS, CAFÉS ET COMMERCES N'AYANT PU EXERCER LEUR ACTIVITÉ EN RAISON DE L'ÉPIDEMIE DE COVID-19

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o **EXONÈRE** du paiement de la redevance d'occupation du domaine public, les occupants qui exercent une activité commerciale sur le domaine public, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021. Cette exonération concernera notamment :
 - Les restaurants et débits de boissons, pour leurs terrasses et chevalets,

Les commerçants ambulants,

) à l'exception des

Les abonnements des marchés de plein vent

)denrées alimentaires

Les manèges, etc

o **REMBOURSE** aux occupants du domaine public éligibles, le cas échéant, les sommes déjà acquittées sur cette même période.

ibre de nbres	En exercice	27	
	Présents	22	
	Procurations	4	
	Votants	26	
Nomb	Nombre de	Pour:	26
Z *	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

8.1 ENSEIGNEMENT

RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o ÉMET un avis favorable pour poursuivre l'organisation du temps scolaire sur 8 demi-journées organisées sur 4 jours,
- O AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) le renouvellement de la dérogation pour une organisation des temps scolaires sur 4 jours.

	En exercice	27	
ا ي بو ا	Présents	22	
e de	Procurations	4	
4 d	Votants	26	
Non	Nombre de	Pour:	26
Z -	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

8.3 VOIRIE

DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE SAINT-VALERY-EN-CAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valéryen-Caux.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	22	
	Procurations	4	
	Votants	26	
	Nombre de	Pour:	26
Z -	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

8.4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

OPÉRATION DE DÉMOLITION ET DE RECONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE LOGEMENTS PAR SODINEUF HABITAT NORMAND

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o VALIDE le principe de démolition/reconstruction présenté par Sodineuf Habitat Normand ;
- o **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager le travail de réflexion avec Sodineuf Habitat Normand.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	22	
	Procurations	4	
	Votants	26	
	Nombre de	Pour:	26
	suffrages	Contre:	0
	exprimés	Abstention:	0

La séance est levée à 20h20.

Laurent JACQUES.

Le Maire

Compte-rendu affiché et publié le 0 1 JUIN 2021